

## Commune de VARANGEVILLE

Département de  
Meurthe-et-  
Moselle

Arrondissement  
de  
Nancy

Canton de  
Lunéville 1

Nombre de conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 22

Date de convocation :

Le 16.10.2025

Date d'affichage :

Le 29.10.2025

Transmission en

préfecture :

Le 29.10.2025

Par suite de la convocation en date du **16 Octobre 2025**, les membres composant le conseil municipal de VARANGEVILLE, se sont réunis à la mairie de Varangéville le **Lundi 27 Octobre 2025 à 20h00, sous la présidence de M VARIN Christopher, Maire de la commune.**

**Étaient présents** : Mmes et MM. : Christopher VARIN, Jean-Patrick ERARD, Agnès BRANCHU, Dominique LAMONTAGNE, Alexandre LOUIS, Benoit VANNSON, Nicolas ARNOUX, Jonathan DEZAIRE, Nikola PRERADOVIC, Bernard FREZET, Frédérique NADANY, Nadège THIBAUT-HOELT, Anne-Marie FRANCOIS, Jean-François POHIN, Sébastien PLAID, Monique FRATTINI, Géraldine RENIER, Guy ZAFFAGNI. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Absents ayant donné procuration :**

- Denise DENIA qui donne pouvoir à Alexandre LOUIS,
- Catherine BRAUNEISSEN qui donne pouvoir à Agnès Branchu,
- Enzo LAVECCHIA qui donne pouvoir à Jonathan DEZAIRE,
- Bruno SANCASSANI qui donne pouvoir à Jean-Patrick ERARD

**Absents excusés** : Véronique PFRIMMER, Ingrid BOUR, Christian Mexique, Daphné DERKAOUJ, Christelle BAUMANN

Il a été procédé, en conformité de l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Nicolas ARNOUX est désigné pour remplir cette fonction. Monsieur le Maire informe que la séance est enregistrée.

### **N°27102025/03 : Urbanisme. Documents d'urbanisme (2.1). Bilan de la concertation du public sur le projet de lotissement les Bouleaux.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure d'évolution partielle du P.L.U. est en cours : la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. n° 2.

Elle concerne le lotissement inachevé des Bouleaux. Le P.L.U., approuvé en février 2023, l'a classé en secteur UDM, doté d'orientations d'aménagement et de programmation, dans l'objectif de requalifier le site et de créer une offre en logement renouvelée et attractive. Le projet est toujours d'actualité, mais a évolué et nécessite d'ajuster le règlement écrit et les O.A.P.

L'Autorité Environnementale ayant rendu un avis conforme imposant la réalisation d'une évaluation environnementale, la procédure doit faire l'objet d'une concertation du public. Les modalités ont été définies par le Conseil Municipal le 15 septembre 2025. Il s'agit à présent de dresser le bilan de cette concertation du public.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.121-15-1 et L.121-16 du Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.153-54 à L.153-59 et R.153-15 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 13 février 2023 ;

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe 2025ACGE54), émis le 23 juin 2025, qui soumet à évaluation environnementale la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. n° 2,

Considérant que l'article L.103.2 du Code de l'Urbanisme applicable depuis le 7 décembre 2020, impose une concertation du public au cours de la procédure d'évolution du P.L.U. nécessaire à la réalisation dudit projet ;

Vu la délibération en date du 15 septembre 2025, par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'effectuer la concertation du public selon les modalités suivantes :

- La tenue de 4 permanences par M. Erard, adjoint à l'urbanisme,
- La mise à disposition des éléments du dossier et d'un cahier de concertation permettant de recueillir les observations du public en mairie, pendant les heures d'ouverture de la mairie,

- La mise en ligne d'un avis signalant la concertation du public, son objet et ses modalités sur le site internet de la mairie ainsi que sur son site Facebook,
- Une information apportée dans le bulletin municipal,
- Une information régulière apportée sur le site internet de la ville et sur son site Facebook,
- Une réunion publique d'information et d'échange,
- Un article dans l'Est Républicain afin d'annoncer cette réunion publique,
- Un article dans l'Est Républicain faisant état de cette réunion publique.

Considérant que ces modalités ont été mises en œuvre à compter du lundi 22 septembre 2025 jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 et qu'il convient à présent d'en tirer le bilan ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

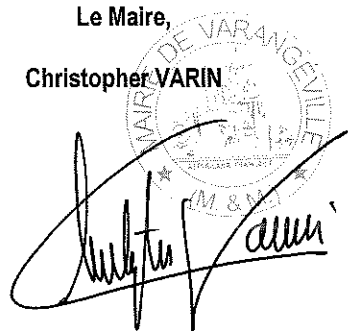
- **DECIDE** de tirer le bilan de la concertation : Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, il considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.
- **PRECISE** que les procédures de déclaration de projet emportant modification du P.L.U. n°1 et n°2 se poursuivent, avec la mise en place d'une enquête publique. Le présent bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera transmise au Préfet du Département et fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un délai d'un mois.

**Unanimité**

Délibéré les jours, mois et an susdit,  
Pour extrait certifié conforme  
Varangéville, le 27 octobre 2025

Le Maire,

Christopher VARIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VARANGÉVILLE' around the top edge and 'M & M' at the bottom. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Christopher Varin'.